



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019\_290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 novembre 2019**

**Délibération N°2019/290**

**Exposition temporaire Palais Fesch-musée des Beaux-Arts**

***Carte blanche à Jean de Loisy***

**Saison hivernale 2020 /2021**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le musée des Beaux-Arts d'Ajaccio poursuit sa politique d'exposition d'art contemporain en relation avec ses collections. Nous proposons pour l'hiver 2020 – 2021 une nouvelle exposition où les œuvres contemporaines dialogueront avec les œuvres historiques du musée. Cette nouvelle proposition s'insère dans le projet pédagogique du cardinal Fesch à destination des jeunes Corses, à l'origine de l'existence de notre musée. La période hivernale se prête particulièrement à ce type d'expositions visant à apporter au public local, scolaire et étudiant notamment, un nouveau regard sur les collections, tout en l'initiant de manière ludique aux formes les plus actuelles de l'art.

Le commissaire de l'exposition, Jean de Loisy, fort de sa grande connaissance de l'art et des artistes d'aujourd'hui, proposera au sein du parcours d'exposition permanente des œuvres susceptibles d'entrer en résonance avec celles du musée

Ancien directeur du Palais de Tokyo, Jean de Loisy est depuis décembre 2018 directeur de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris

Un catalogue d'exposition de 200 pages, publié à 400 exemplaires en quadrichromie, présentant toutes les notices des œuvres exposées, sera édité à cette occasion. Cet ouvrage comprendra plusieurs textes scientifiques rédigés notamment par le commissaire et certains conservateurs des musées prêteurs pour l'occasion.

**Budget prévisionnel ci-dessous et en annexe.**

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**Considérant**, que l'exposition intitulée *carte blanche à Jean de Loisy*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période hivernale 2020 / 2021 revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci dessous.

**Budget total exposition, édition et communication : 185 000 €**

**Participation Ville d'Ajaccio : 107 916,67 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 77 083,33 €**

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe sera proposé au vote du BP 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du patrimoine, livre IV, titre IV et V, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,  
Considérant, que l'exposition intitulée *carte blanche à Jean de Loisy*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période hivernale 2020 / 2021 revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

**AUTORISE**

**40 voix pour et 1 abstention (M. Leonetti)**

**L'exposition, le catalogue et communication énoncés et le plan de financement ;**

**Budget total exposition, édition et communication : 185 000 €**

**Participation Ville d'Ajaccio : 107 916,67 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 77 083,33 €**

**AUTORISE**

**Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation ;**

**AUTORISE**

**Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;**

**AUTORISE**

**Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;**

**Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe sera proposé au vote du BP 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**